



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGTIÈME RÉUNION

Montréal, 24 octobre – 4 novembre 2005

Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2007-2008

TRANSPORT DES MOTEURS À COMBUSTION INTERNE (N° ONU 3166)

(Note présentée par M. Evans)

Faute de ressources, seul le texte de la proposition a été traduit.

2. PROPOSITION

2.1 Il est proposé de supprimer la disposition particulière A121 et les renvois qui y sont faits dans le Tableau 3-1, en regard des rubriques n° ONU 3166 **Moteurs à combustion interne** (à gaz inflammable) et n° ONU 3166 **Moteurs à combustion interne** (à liquide inflammable).

— FIN —